



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, M. Frédéric BUONO-BONDEL, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI, Mme Audrey SAULGRAIN, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD.

Absents excusés : Mme Marie-Laure CAILLON, pouvoir à M. Frédéric BUONO, Mme Sophie MARVIN pouvoir à Mme Sonia BRAU, M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA pouvoir à Mme Audrey SAULGRAIN, Mme Olga KHALDI pouvoir à M. Yves JOURDAN, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Armelle AGNERAY pouvoir à M. Nicolas FARRÉ.

Secrétaire: M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33

Réf : 2022/09-1/2 - OBJET : Modification n° 1 du PLU

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2017/10/17 en date du 4 octobre 2017 approuvant le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune,

Vu l'arrêté du Maire n° 2022/05/192 en date du 9 mai 2022 prescrivant l'enquête publique relative au projet de modification du plan local d'urbanisme,

Vu l'avis des personnes publiques associées (PPA),

Vu le dossier de modification du PLU comportant notamment une notice explicative et un rapport de présentation, ainsi que le plan de zonage et le règlement modifiés,

Vu le déroulement de l'enquête publique,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 11 juillet 2022 ci-annexés,

Considérant que la modification du PLU, telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles L.153-36 à L.153-38 et L.153-40 du Code de l'Urbanisme,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré,

DELIBERE

Article 1^{er} : Décide d'approuver avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) la modification du PLU, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Article 2 : Précise que le PLU modifié est tenu à la disposition du public.

Article 3 : Indique que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et que la mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Article 4 : Précise que la présente délibération sera exécutoire à compter d'un mois après réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

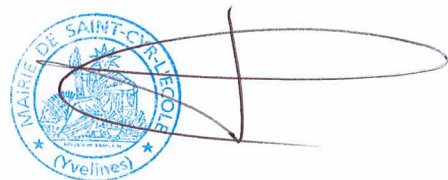
Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : **15 SEP. 2022**
et par publication en ligne le : **15 SEP. 2022**

Saint-Cyr-l'École,
le : **15 SEP. 2022**

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand
Parc



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Modification numéro 1 du PLU

Date de transmission de l'acte : 15/09/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 15/09/2022

Numéro de l'acte : 2022-09-1-2 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20220907-2022-09-1-2-DE

Date de décision : 07/09/2022

Acte transmis par : Nathalie DELAFOY-GAUMONT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme